



COMMUNIQUÉ
À TOUS LES PARTICIPANTS
AU RÉGIME DE RENTES DU MOUVEMENT DESJARDINS (RRMD)
(Numéro d'enregistrement à la RRQ : 25717)

Faits saillants de la 26^e assemblée annuelle du RRMD
tenue le 9 avril 2016

Le 19 mai 2016

L'assemblée annuelle des participants au RRMD s'est tenue le 9 avril dernier au Palais des congrès de Montréal dans le cadre des assises du Mouvement Desjardins. Son visionnement en simultané était disponible sur le site Internet des régimes collectifs Desjardins.

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le président du comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD), M. Jean-Robert Laporte, rappelle aux participants que les élections de cette année visaient à pourvoir trois postes. Pour représenter les participants actifs venant de la Fédération des caisses Desjardins, il déclare M. Robert Bastien réélu. Pour représenter les participants venant du groupe des retraités, des bénéficiaires et des participants détenant une rente différée, il déclare M. Michel-Pierre Bergeron réélu. Finalement, en tant qu'observateur représentant les participants actifs du Mouvement Desjardins, il déclare M. Mario Lévesque élu. Les mandats sont d'une durée de trois ans et se termineront avec l'assemblée de 2019.

Le président amorce son allocution en affirmant que l'excellent rendement du Régime obtenu en 2015 constitue une nouvelle démonstration de la pertinence de la stratégie de gestion proactive et rigoureuse du Régime ainsi que des gestes posés au cours des dernières années. Il mentionne que tout au long de l'année 2015, plusieurs événements économiques et sociaux importants ont eu des impacts sur les différents marchés financiers. De plus, les taux d'intérêt bas et relativement stables exercent depuis quelques années une pression sur les rendements à atteindre afin d'améliorer la situation financière du Régime. Dans ce contexte, il mentionne que le Régime a su, une nouvelle fois, faire la preuve de sa remarquable expertise et tirer son épingle du jeu en obtenant, pour une 7^e année d'affilée, un rendement positif. Ainsi, le Régime a enregistré un excellent rendement de 8,2 % en 2015, ce qui est nettement au-dessus de l'objectif de rendement à long terme de 5,5 % qu'il doit atteindre pour faire face à ses obligations. Il ajoute que le Régime a affiché un rendement moyen d'environ 10 % au cours des sept dernières années, tout en maintenant un niveau de risque acceptable pour l'organisation.

Le président rappelle l'un des faits marquants très positifs de l'année 2015, soit l'adoption du projet de loi n^o 57 venant modifier la Loi sur les régimes complémentaires de retraite et les règles de financement des régimes de retraite privés à prestations déterminées. Cette loi se veut un compromis entre la sécurité des prestations et le respect de la capacité de payer des promoteurs de régimes. En prévoyant un financement incluant obligatoirement une provision de stabilisation explicite, établie en fonction de la politique de placement du Régime, elle vise à favoriser la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées. Le financement selon l'approche de solvabilité ne sera donc plus requis. L'adoption du projet de loi n^o 57 et l'excellent rendement ont permis d'améliorer de façon significative la capitalisation du Régime. Le ratio de capitalisation est passé de 89 % à environ 101 %, ce qui replace le Régime dans une excellente situation et permet un retour à l'équilibre. Le président rappelle que le ratio de capitalisation témoigne de la capacité du Régime à remplir ses engagements pour le futur. Il mentionne également que le ratio de 101 % sera confirmé lorsque le règlement précisant les détails techniques d'application de la nouvelle loi sera adopté. Au nom du comité de retraite, il remercie toutes les équipes de travail qui ont œuvré de concert avec le gouvernement pour en arriver à une loi plus juste et plus représentative de la situation financière des régimes de retraite.

Le président souligne que cette bonne performance et le maintien d'une situation financière équilibrée sont les résultantes directes des grandes orientations mises en place en 2012 dans le cadre du plan d'action global qui vise à assurer la stabilité et la pérennité du Régime.

Parmi les différentes mesures de ce plan d'action, on retrouve l'allongement de la durée du portefeuille obligataire pour un meilleur appariement avec le passif, une mesure qui a contribué à nouveau, en 2015, à protéger l'actif du Régime contre la volatilité des taux d'intérêt. De plus, la bonification d'importants portefeuilles de placements en immobilier et en infrastructures, de plus d'un milliard de dollars chacun, a permis d'apporter une plus grande stabilité des revenus et ainsi de contribuer au renforcement de la situation financière du Régime. Dans le domaine des infrastructures, le président précise qu'un placement de plus de 140 M\$ a été réalisé en partenariat avec les compagnies d'assurance de Desjardins dans le parc éolien de la Rivière-du-Moulin. Il s'agit de la plus importante transaction du Régime conclue dans cette catégorie d'actifs depuis sa création et cela permet au Régime de contribuer de façon tangible à l'essor des énergies renouvelables et à la transition énergétique à venir au Québec et dans le monde. D'ailleurs, le président tient à souligner la réputation et la crédibilité que s'est bâties le Régime de rentes du Mouvement Desjardins à l'échelle internationale pour ses investissements dans les énergies durables.

Il mentionne que le comité de retraite s'est doté d'une structure garantissant la saine gouvernance du Régime par l'entremise de ses différents sous-comités, notamment le comité de placement et le comité consultatif sur la gestion des risques. Ces différentes instances permettent au comité de retraite de gérer l'actif du Régime de manière responsable et prudente et en assurent ainsi la saine gestion.

Il rappelle toutefois que la prudence reste toujours de mise, car plusieurs enjeux persistent. La situation économique mondiale demeure toujours fragile, à l'instar des premiers mois de l'année 2016 marqués par la volatilité des marchés financiers et par des taux d'intérêt relativement bas. Ces différents éléments continueront de peser sur le Régime et obligeront le comité de retraite à demeurer très attentif à l'évolution de l'économie mondiale. La croissance du nombre de retraités ne faiblit pas et leur longévité continue d'augmenter, avec pour conséquence une pression accrue sur le Régime.

Avant de conclure l'assemblée, le président souligne l'excellent travail de l'Équipe Service aux participants qui s'est à nouveau illustrée durant la dernière année en obtenant un taux global de satisfaction de 99 % pour l'accompagnement de qualité offert aux 61 000 participants du Régime. L'engagement de tous les membres de cette équipe, combiné à l'expertise des administrateurs, gestionnaires et actuaires, a une nouvelle fois fait progresser le Régime au bénéfice des participants.

En terminant, le président remercie chaleureusement les membres qui ont quitté le comité de retraite en 2015, soit MM. Serges Chamberland et Normand Deschênes ainsi que M^{mes} Julie Goulet et Marie Hélène Noiseux. Il a aussi remercié tous les membres du comité de retraite, le premier vice-président Finances et chef de la direction financière du Mouvement Desjardins, l'équipe de la vice-présidence RRMD, Desjardins Sécurité financière, et la vice-présidence Centre spécialisé en ressources humaines. Pour 2016 et les années à venir, il mentionne que le comité de retraite gardera le cap et continuera de travailler avec les participants pour assurer une gestion proactive et rigoureuse du Régime de rentes du Mouvement Desjardins. Ce faisant, tous feront en sorte qu'être un employé ou un retraité de Desjardins ait toujours ses avantages.

**ASSEMBLÉE ANNUELLE – WEBDIFFUSION EN DIFFÉRÉ
ET
RAPPORT ANNUEL 2015 DU RRMD**

Disponibles sur le site Internet des régimes collectifs Desjardins à l'adresse suivante :

www.rcd-dgp.com

Onglet bleu, Régime de rentes, section « À propos du RRMD », liens
« [Assemblée annuelle](#) » ou « [Rapports annuels](#) »

ÉQUIPE SERVICE AUX PARTICIPANTS DU RRMD

☎ 1 866 434-3166 ou 514 285-3166

Courriel : regimescollectifsdesjardins@desjardins.com